

Procès verbal de l'assemblée générale constitutive du 12/12/2016

Date	Lundi 12 décembre 2016 à 18h30
Lieu	Coopérative Agricole à Puget-Théniers
Objet	Assemblée Générale constitutive de l'association « les Amis de l'Olive Pugétoise » (AOP)
Rédacteur	Nathalie Jarno

Le 12 décembre 2016 à 18h30, les fondateurs de l'association « les Amis de l'Olive Pugétoise » (AOP) se sont réunis en assemblée générale constitutive à la coopérative agricole de Puget-Théniers.

L'assemblée générale désigne Nathalie Jarno, animatrice, en tant que secrétaire de séance. Elle présente les points à l'ordre du jour de l'assemblée, après des explications concernant le cadre de création de cette association :

- présentation du projet de statuts,
- discussions concernant la dénomination et le mode d'administration de l'association,
- délibération concernant les statuts,
- désignation des premiers membres du collectif de gouvernance,
- pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.

Le projet de statuts est présenté à l'assemblée point par point.

Après discussions, la dénomination de l'association est choisie à 9 voix contre 2 à « Les Amis de l'Olive Pugétoise » (AOP).

L'objet de l'association est adopté à l'unanimité.

Après examen de deux alternatives d'administration : collectif de gouvernance ou bureau, le choix se porte sur une direction collégiale à l'unanimité des présents.

Les autres articles du projet de statuts sont adoptés à l'unanimité.

1ère délibération : L'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2ème délibération : l'assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du collectif de gouvernance :

- Jean-Claude Authier, La Vigne, 06260 PUGET-THENIERS, retraité
- Jean-Pierre Motte, 28, rue Casimir Bronchier, 06260 PUGET-THENIERS, retraité
- Hervé Léon, 28 bd François Boyer, 06260 PUGET-THENIERS, retraité
- Nadine Cordier, 19 rue Caissotti, 06260 PUGET-THENIERS, sans emploi
- Nathalie Jarno, rue du Peyrard, 04240 Annot, animatrice territoriale

Conformément aux statuts, le collectif de gouvernance est en place pour trois ans et renouvelable par tiers. D'autres membres pourront entrer au CG sur vote de l'assemblée générale dans la limite des neuf membres prévue par les statuts.

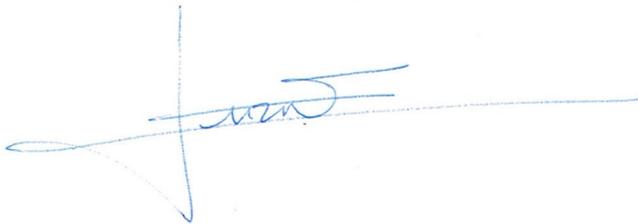
Les pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication sont confiés à Nathalie Jarno.

La séance est levée à 19h30, après l'examen de l'ensemble des points à l'ordre du jour.

Fait à Puget-Théniers, le 13/12/2016

Membres de la direction collégiale

Nathalie Jarno



Jean-Claude AUTHIER

